



Espèces animales exotiques envahissantes des forêts

Le milieu forestier est l'un des milieux hébergeant des espèces exotiques. Pour le moment, aucune des espèces de Mammifères ni d'Oiseaux qui l'occupent ne peut être qualifiée d'envahissante dans la région Nord – Pas-de-Calais.

Contexte

À l'échelle des temps géologiques, la modification de l'aire de distribution* des espèces constitue un phénomène naturel qui joue un rôle important dans l'histoire du peuplement de chaque région.

Depuis le Néolithique, période à laquelle l'agriculture et l'élevage se sont développés, l'Homme a accéléré et amplifié cette dynamique en modifiant les habitats* (augmentation des milieux ouverts pour la culture et l'élevage par rapport aux milieux fermés comme la forêt). Ceci a conduit à des modifications d'aire de distribution*, des modifications d'effectifs (espèces des milieux ouverts favorisées) et des introductions d'espèces.

Au cours des cinq derniers siècles, en raison du développement des moyens de transport et du commerce, l'Homme a, volontairement ou non, introduit des espèces animales exotiques dans la quasi-totalité des écosystèmes* du globe.

Depuis la fin du XIX^e siècle, avec l'avènement de la société industrielle, l'introduction involontaire d'espèces exotiques s'est accélérée en raison de l'augmentation des activités humaines liées au déplacement des biens et/ou des personnes, aux constructions humaines telles que le canal de Panama en 1914, à l'évolution de l'agriculture et de l'aquaculture. Ces introductions se sont encore multipliées dans les années 1960 avec l'intensification importante du commerce mondial. À ces introductions involontaires s'ajoutent les introductions délibérées d'espèces à des fins d'élevage (aquaculture, pelleterie), pour la chasse et la pêche ou à des fins ornementales, auxquelles on peut associer les introductions accidentelles d'espèces exotiques échappées de captivité.

Beaucoup d'espèces introduites* ne présentent pas de caractère invasif : certaines disparaissent car elles ne s'adaptent pas à leur nouvel environnement ou elles ne prolifèrent pas car incapables de se reproduire. En revanche, certaines prolifèrent et concurrencent les espèces indigènes*.

Résultats

Les espèces exotiques forestières sont peu nombreuses et ne sont pas considérées comme envahissantes. On totalise à l'heure actuelle quatre espèces exotiques pour les Mammifères et les Oiseaux nicheurs :

- Cerf sika (*Cervus nippon*) ;
- Daim européen (*Dama dama*) ;
- Faisan vénéré (*Syrmaticus reevesii*) ;
- Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*).

Ce qu'il faut en penser

Le Faisan de Colchide est une espèce dont le caractère exotique est peu connu du grand public. Bien qu'introduit dès l'époque gallo-romaine, il ne s'est établi sur le territoire national à l'état "sauvage" qu'il y a environ cinq siècles. C'est une espèce introduite volontairement par l'Homme à des fins d'ornement, de chair et de chasse. Elle est inscrite actuellement sur la liste des espèces gibiers de France et fait l'objet le plus souvent de lâchers d'oiseaux issus d'élevage à des fins cynégétiques*. Le comportement historiquement forestier des spécimens, issus pour l'essentiel des élevages, s'est modifié et l'espèce est désormais répandue au gré des lâchers dans la région où elle fréquente des habitats très variés : milieux bocagers*, forestiers, marais, plaines céréalières, etc.

Le Faisan vénéré a été introduit volontairement dans les forêts pour des raisons cynégétiques. Il est signalé dans les principaux massifs forestiers de la région. C'est une espèce originaire d'Asie, plus précisément des massifs forestiers de l'ouest de la Chine. Son introduction date de la fin du XIX^e siècle et concernait les massifs forestiers du centre de la France. Puis les tentatives d'introduction se sont multipliées, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, dans les domaines de chasse privée de la moitié nord de la France. La seule information précise dont on dispose est celle de la première mention d'un lâcher de l'espèce dans le massif forestier de Mormal (Avesnois) en 1955, puis dans les bois de Sohe (1971) et de la Tassonière (1982). La gestion cynégétique du Faisan vénéré vise à maintenir les populations existantes en développant des lâchers réguliers d'oiseaux d'élevage.

Cependant, il existe quelques populations dans le nord de la France qui se reproduisent naturellement depuis plusieurs années, confirmant ainsi son statut d'espèce exotique naturalisée*.

La pratique de la chasse est la principale cause de la présence et du maintien de la plupart des populations de faisans dans la région. Ce maintien repose essentiellement sur les lâchers annuels de dizaines de milliers d'oiseaux d'élevage. Par ailleurs, la pression exercée par les faisans sur les Invertébrés* et les Reptiles n'est pas sans conséquence sur ces populations.

Le cas des Cervidés exotiques diffère de celui des espèces d'oiseaux. En effet, aucune population naturalisée avérée n'a encore été observée dans la région, et les données recueillies concernent des cas isolés d'individus en enclos ou récemment échappés de captivité. L'installation d'une espèce comme le Cerf sika dans nos forêts pourrait avoir un impact par hybridation et compétition avec les populations de l'espèce indigène existante : le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*).

Aucune espèce animale exotique n'est à ce jour considérée comme envahissante. Néanmoins, l'impact de ces espèces du fait de leur régime alimentaire, sur certains groupes comme les Insectes, les Amphibiens ou les Reptiles, est soupçonné et mériterait d'être évalué.

Méthode

On considère qu'une espèce exotique est envahissante lorsqu'elle est étrangère au territoire d'accueil, qu'elle a été introduite par l'Homme, volontairement ou non, et que son implantation et sa propagation menacent les espèces indigènes, les habitats, les écosystèmes. Cette menace peut s'accompagner éventuellement de dégâts économiques ou de risques pour la santé publique.

Pour s'implanter, une espèce introduite volontairement ou involontairement doit passer par les stades d'acclimatation* et de naturalisation*. Une espèce acclimatée vit dans la nature à l'état sauvage mais ses populations n'arrivent pas à augmenter leurs effectifs ni même à se maintenir dans le temps, faute de reproduction (par exemple, la Tortue de Floride, *Trachemys scripta*). Les espèces naturalisées se reproduisent dans la nature. Parmi elles, on distingue :

- les espèces archéonaturalisées, naturalisées depuis longtemps (un siècle au moins) que l'on assimile souvent aux espèces indigènes, comme le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) ;
- les espèces amphinaturalisées, naturalisées plus récemment mais déjà largement distribuées ; elles se propagent rapidement en se mêlant à la faune indigène, comme le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) ;
- les espèces sténonaturalisées, naturalisées récemment mais à distribution restreinte, comme l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*).

On peut donc considérer que seules les espèces archéonaturalisées et amphinaturalisées peuvent répondre à la définition de l'espèce exotique envahissante.

En savoir plus

- Voir fiche 2011 " Espèces exotiques envahissantes animales "
- DUBOIS, P.J., LEMARÉCHAL, P., OLIOSO, G. & YÉSOU, P., 2001. *Inventaire des Oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan, Paris.
- DUBOIS, P.J., 2007. *Les oiseaux allochtones en France : statut et interaction avec les espèces indigènes*. *Ornithos* 14-6 : 329-364.
- FOURNIER, A. [coord], 2000. *Les Mammifères de la Région Nord - Pas-de-Calais. Distribution et écologie des espèces sauvages et introduites*. *Le Héron* 33, numéro spécial, 192 p.
- MAYOT, P. & BIADI, F., 2000. *Le faisan commun*. *Faune sauvage* 251 : 54-61.
- PASCAL, M., LORVELEC, O., VIGNE, J.D., KEITH, P. & CLERGAUX, P., [coords.], 2003. *Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et disparitions*. INRA/CNRS/MNHN, Rapport au MED/DNP, Paris, 381 p.
- ROOBROUCK, A., BRUN, J.C., MARCHANDEAU, S. & BIADI, F., 1987. *Statut du Faisan vénéré en France. Enquête nationale 1987*. *Bulletin mensuel de l'ONC* 128 : 10-14.
- TOMBAL, J.C. [coord], 1996. *Les Oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985 - 1995*. *Le Héron* 29 (1), 336 p.

Sites internet

- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : www.oncfs.gouv.fr
- Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais : www.gon.fr